

2017_CT2_391

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - AVIS - Approbation de l'opération de parc relais Colonel Jeanpierre à Aix-en-Provence, de son plan de financement prévisionnel, des montants FEDER sollicités, de son délai de réalisation

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Aménagement du territoire
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 12 octobre 2017

03_2_10

■ **Approbation de l'opération de parc relais Colonel Jeanpierre à Aix-en-Provence, de son plan de financement prévisionnel, des montants FEDER sollicités, de son délai de réalisation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 19 Octobre 2017

4833

■ **Approbation de l'opération de parc relais Colonel Jeanpierre à Aix-en-Provence, de son plan de financement prévisionnel, des montants FEDER sollicités, de son délai de réalisation**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

L'Agenda de la mobilité métropolitaine adopté le 15 décembre 2016 par le Conseil de la Métropole propose d'apporter une réponse à l'enjeu métropolitain prioritaire que constituent les déplacements et la mobilité.

Parmi les objectifs de l'Agenda figure le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de services de transport public afin de proposer des solutions alternatives à l'omniprésence automobile et à ses effets néfastes (congestion et saturation des réseaux routiers, pollution de l'air due aux transports, temps perdu dans les embouteillages, insécurité routière, etc.).

La Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit une politique de développement de l'usage des transports en commun et de réduction de la part de l'automobile individuelle dans l'ensemble des déplacements. Pour faciliter et inciter à un transfert modal, la Métropole développe et réalise des pôles d'échanges multimodaux accompagnés de parcs relais.

Ces derniers sont des parcs de stationnement de voitures particulières accolés à des gares routières ou ferroviaires, situés près de points nodaux des réseaux routiers ou autoroutiers avec un point d'accès au réseau de transport public interurbain et urbain, routier et ferroviaire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_391-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

La présente délibération vise à approuver une demande de subvention auprès du fonds structurel FEDER de l'Union Européenne et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de l'appel à projet conjoint FEDER - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur «Augmenter le report modal sur les transports collectifs», dans le contexte du programme opérationnel FEDER-FSE géré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus particulièrement la Priorité d'Investissement 4e de l'Objectif Thématique 4 « Favoriser la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer ». (Référence : FEDER – Axe 3 -OT4 - PI4^e).

Le projet de parc relais Colonel Jeanpierre, implanté dans les quartiers Ouest d'Aix-en-Provence satisfait aux critères d'éligibilité de cet appel à projet.

Le taux de financement maximum du FEDER est de 50 % du coût éligible.

Le taux de cofinancement maximum de la Région est de 10 % du coût total éligible, 20 % si l'intermodalité visée concerne un réseau de transport régional, éventuellement départemental si la mise en service est postérieure à 2017.

Pour les parcs-relais, le coût global de l'investissement pris en compte pour le calcul des subventions est plafonné à :

- 3 500 € HT par place dédiée aux TC pour les parkings en surface
- 13 000 € HT par place dédiée aux TC pour les parkings en aérien
- 25 000 € HT par place dédiée aux TC pour les parkings souterrains (cas du parc relais Colonel Jeanpierre).

Les opérations subventionnées par le FEDER et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de cet appel à projet peuvent faire l'objet d'un commencement d'exécution, mais ne doivent pas être achevées à la date de dépôt du dossier. La durée de réalisation physique du projet ne peut excéder 36 mois.

La date limite de dépôt des dossiers est le 12 octobre 2017.

L'appel à projet exige que soient précisés pour chaque projet, le plan de financement prévisionnel (en euros HT), les montants FEDER et Région sollicités, le délai de réalisation.

Présentation du projet de parc relais Colonel Jeanpierre :

Le Plan de Déplacements Urbains du Pays d'Aix adopté en février 2015 comporte un objectif 2 qui vise à réduire l'usage de la voiture individuelle et sa part modale dans l'ensemble des déplacements.

Une des actions définies pour accomplir cet objectif consiste à créer des parkings relais (Action 7). La ville d'Aix-en-Provence dispose depuis 2014 d'une couronne de cinq parcs relais, aux entrées nord (Hauts de Brunet), nord est (Les Platanes, route des Alpes), est (Malacrida), ouest (Plan d'Aillane) et sud (Krypton).

Le projet de parc relais Colonel Jeanpierre est implanté dans les quartiers Ouest de la Ville d'Aix-en-Provence (Jas de Bouffan), sous le rond-point du Lieutenant Colonel Jeanpierre, situé au croisement de la route de Galice (RD64) avec la route de Berre (RD10) au nord, et l'avenue Pablo Picasso au sud. D'une capacité de 600 places de stationnement en souterrain, sur une surface d'environ 10 000 m², ce projet de parking enterré, construction neuve, permettra d'accueillir les véhicules entrant sur Aix en provenance de la RD10 ou depuis la sortie autoroutière Aix-Ouest de l'autoroute A8 ou encore depuis la RD17 (route d'Eguilles).

Le parc relais Colonel Jeanpierre est une des composantes du pôle d'échanges Colonel Jeanpierre, situé près de l'extrémité ouest du tracé du futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de la commune d'Aix-en-Provence, l'Aixpress, qui permettra de relier en transport en commun en site propre les quartiers Ouest (Jas de Bouffan) et Sud de la ville (secteur des Facultés) en passant par le centre-ville (Place de la Rotonde), par la gare routière Aix-Centre et par la gare ferroviaire.

A l'extrémité sud de la ligne de BHNS l'Aixpress a été récemment inauguré (2016) le pôle d'échanges Krypton comprenant un parc relais de 900 places et une gare routière de 8 quais. Les deux terminus

de la ligne de BHNS l'Aixpress seront donc équipés à terme de parcs relais à forte contenance – 900 places au pôle d'échanges Krypton, 600 places au futur pôle d'échanges Colonel Jeanpierre – ce qui permettra d'éviter la pénétration en centre-ville des automobiles stationnées dans ces parcs.

Le pôle d'échanges Colonel Jeanpierre, en connexion immédiate avec le BHNS d'Aix l'Aixpress (présence d'une station du BHNS), permet donc aux automobilistes d'accéder au réseau de transport urbain, aux réseaux de transports interurbains (réalisation de 4 quais pour le réseau interurbain), routiers (le BHNS dessert la gare routière Aix Centre, une des plus importantes gares routières de la Région PACA) ou ferroviaire (le BHNS dessert la gare SNCF d'Aix).

Plan de financement prévisionnel :

| ORGANISMES SOLLICITES | TAUX SOLLICITES | MONTANTS SOLLICITES |
|--|------------------------|----------------------------|
| Union Européenne (FEDER) | 41,67 % | 7 500 000 euros |
| Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur | 16,67 % | 3 000 000 euros |
| Métropole Aix-Marseille-Provence | 41,67 % | 7 500 000 euros |
| TOTAL | 100 % | 18 000 000 euros |

Délais de réalisation

- Durée prévisionnelle de l'opération : 34 mois.
- Date prévisionnelle de début d'opération :
 - Date de commencement des études : Mars 2016
 - Date de lancement des travaux : Décembre 2017
- Date prévisionnelle de fin d'opération : Janvier 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Règlement délégué (UE) n° 240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014 relatif au code de conduite européen sur le partenariat dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens ;
- Le Règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- L'Accord de Partenariat adopté par la Commission européenne le 4 août 2014 ;
- Le Décret n°2014-580 du 3 juin 2014 fixant les conditions dans lesquelles l'Etat confie la gestion de tout ou partie des fonds européens soit en qualité d'autorité de gestion soit par délégation de gestion pour la période 2014-2020 ;
- La délibération n°2015_A204 du 8 octobre 2015 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix portant approbation du programme général des travaux du BHNS Ligne B ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Sont approuvés la réalisation, le plan de financement prévisionnel, les montants FEDER sollicités, les délais de réalisation du projet de parcs relais Colonel Jeanpierre à Aix-en-Provence.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès du fonds structurel FEDER de l'Union Européenne et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de l'appel à projet conjoint FEDER/Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017 «Augmenter le report modal sur les transports collectifs» (Référence : FEDER – Axe 3 -OT4 - PI4^e), ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Article 3 :

La recette sera constatée sur le Budget Annexe « Transport» de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Section d'investissement – Nature : 1317 Budget communautaire et fonds structurels.
Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Annexe « Transport» de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Section d'investissement – Natures : 238 et 2172.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements, Transports

Jean-Pierre SERRUS

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - AVIS - Approbation de l'opération de parc relais Colonel Jeanpierre à Aix-en-Provence, de son plan de financement prévisionnel, des montants FEDER sollicités, de son délai de réalisation

Vote sur le rapport

| | |
|------------------------------|----|
| Inscrits | 91 |
| Votants | 77 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 77 |
| Majorité absolue | 39 |
| Pour | 77 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **1 8 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_391-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017